

Absence de réponse de mon agence de gestion

<u></u>
Par tsun
Bonjour à tous,
Je suis locataire depuis exactement un mois. L'agence supposée gérer mon appartement est Afedim. J'ai constaté des baisses de pression anormales au niveau de ma chaudière, qui m'ont obligée à remettre de l'eau deux fois en moins d'un mois. Soupçonnant que l'entretien annuel de la chaudière n'a pas été fait par la précédente locataire, je me suis rapprochée de l'agence pour qu'elle me transmette les bons de bon état (quel que soit leur noms) que les techniciens sont censés remettre à chaque passage.
Cela fait maintenant trois semaines et malgré de nombreuses relances et l'affirmation de ma gestionnaire qu'en cas d'absence de ces attestations l'on m'enverrait un technicien, je n'ai aucun retour. Je n'ai aucun moyen de les contacter autrement que via mail et par courrier, je ne sais plus quoi faire.
Quels moyens de pression utiliser pour les forcer à me répondre ? Si l'état de ma chaudière venait à fortement se dégrader, devrais-je m'en occuper moi-même et puis-je espérer que l'on me rembourse sur pièce ensuite ?
Par yapasdequoi
Bonjour, C'est une chaudière individuelle ? électrique ? au gaz ? Qu'appelez vous : remettre de l'eau ? Il y a fort à parier qu'il s'agit d'un entartrage, ce qui est une charge locative.
Vous avez le droit de faire appel directement à un chauffagiste, sans attendre l'agence. Elle ne fera que vous envoyer un artisan de son choix et vous refacturer.
Il fallait demander l'attestation d'entretien à la signature du bail. L'agence n'a aucune obligation de vous remettre ce document a posteriori. Et quand bien même, l'entretien annuel vous incombe maintenant.
Par tsun
Il s'agit d'une chaudière individuelle au gaz. J'ai un indicateur qui m'indique la pression dans la chaudière, je suis actuellement à 0,7 bar (il me semble que ce sont des bars). Lorsque ce chiffre tombe à 0,5, je tourne un petit robinet sous la chaudière et le chiffre remonte. J'imagine que je remets de l'eau dans la chaudière.
C'est que je suis là depuis moins d'un mois, tout paraissait évidemment normal au moment de la visite. Le fait que la chaudière retombe en pression aussi rapidement ne date pas d'hier mais à mon avis d'un manque d'entretien de la précédente locataire. Il me paraîtrait donc normal que ce ne soit pas à moi de payer, le manque d'entretien n'étant pas de mon fait. Mais je suppose qu'à force d'attendre, cela finira par le devenir puisque comme vous l'avez mentionné c'est maintenant à moi d'entretenir cette chaudière!
Par yapasdequoi
Vous aviez 10 jours pour faire compléter l'état des lieux d'entrée. Après 1 mois, c'est trop tard pour faire constater une anomalie dans l'état du logement. Appelez un chauffagiste pour en savoir plus (défaut d'entretien ? vétusté ? détartrage ? etc)
Par tsun

Je vous remercie pour votre réponse, je m'en occupe donc à mes frais.